ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 54282

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en ligne d'un site Internet proposant des cours d'été gratuits aux élèves. Le site www.academie-en-ligne.fr propose en effet un ensemble de ressources gratuites, accessibles aux élèves qui souhaitent compléter, consolider et perfectionner leurs connaissances scolaires durant l'été. Cette initiative répond aux attentes de nombreuses familles françaises, qui n'ont pas toutes les moyens d'investir dans des cahiers de travaux de vacances, parmi lesquels il est parfois difficile de faire le bon choix. En outre, il est prévu qu'à la rentrée 2009, ce site Internet propose le contenu des cours au programme de l'année scolaire. Toutefois, il est indispensable que cette nouvelle ressource demeure un complément à l'enseignement délivré dans les écoles par le personnel de l'éducation nationale, et non un substitut ou une alternative. En conséquence, les informations qui y figureront devront être parfaitement conformes au contenu des cours délivrés dans les écoles, et ne pas présenter d'information contradictoire avec ces cours. Il est essentiel de préserver la spécificité de la relation directe qui lie un élève à ses professeurs. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter les garanties qu'il juge nécessaires sur ce point, et lui indiquer si des outils d'évaluation du niveau scolaire seront proposés sur le site www.academie-en-ligne.fr.

Texte de la réponse

Le site www.academie-en-ligne.fr, mis en place en juin 2009, est un nouveau service proposé par le Centre national d'éducation à distance (CNED), à la demande du ministre de l'éducation nationale. Il a pour vocation de mettre en ligne, pendant l'été, des cours d'été gratuits, accessibles à tous les élèves du CP à la terminale, afin de leur permettre de réviser les notions apprises durant l'année et préparer leur rentrée scolaire. À compter de septembre 2009, l'académie en ligne mettra à la disposition de tous l'intégralité des contenus d'enseignement des programmes de la scolarité obligatoire. Les cours d'école primaire ont été mis en ligne à partir du 15 septembre, ceux de collège et lycée le seront à partir de fin octobre. Cette académie en ligne ne prétend pas se substituer à la relation directe qui lie un élève à ses professeurs. Elle est une aide pour les élèves, pour les parents qui veulent accompagner leurs enfants, pour les professeurs désireux de trouver des ressources pédagogiques, pour les adultes qui souhaitent reprendre des études. Ce nouveau service rendu aux familles complète les dispositifs mis en place au ministère de l'éducation nationale : l'aide personnalisée à l'école, au collège et au lycée, l'accompagnement éducatif proposé après les cours ou les différents stages gratuits organisés pendant les vacances. Les cours ou ressources mis en ligne sur le site www.academie-en-ligne.fr, sont élaborés par des personnels de l'éducation nationale sous le contrôle de l'inspection générale de l'éducation nationale. Ils sont conformes aux cours délivrés dans les écoles et les établissements. Par ailleurs, le CNED propose des services complémentaires payants tutorat, devoirs avec correction personnalisée, conseils et bilans pédagogiques.

Données clés

Auteur : M. Franck Reynier
Circonscription : Drôme (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE54282

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54282
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6844
Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9461